

– BAROMÈTRE APEC JEUNES DIPLÔMÉ·E·S ÉDITION 2018–

SITUATION PROFESSIONNELLE
DES JEUNES DIPLÔMÉ·E·S
DE LA PROMOTION 2016

LES ÉTUDES DE L'EMPLOI CADRE

N° 2018-10

AVRIL 2018

- Situation 12 mois après l'obtention du diplôme
- Insertion professionnelle, conditions d'emploi, satisfaction
- Approche de la recherche d'emploi

Enquête réalisée par téléphone en janvier-février 2018.

Cette étude présente un bilan des conditions d'emploi des jeunes diplômé·e·s de la promotion 2016, des éléments sur la recherche d'emploi, ainsi que les évolutions en comparaison avec la précédente promotion.

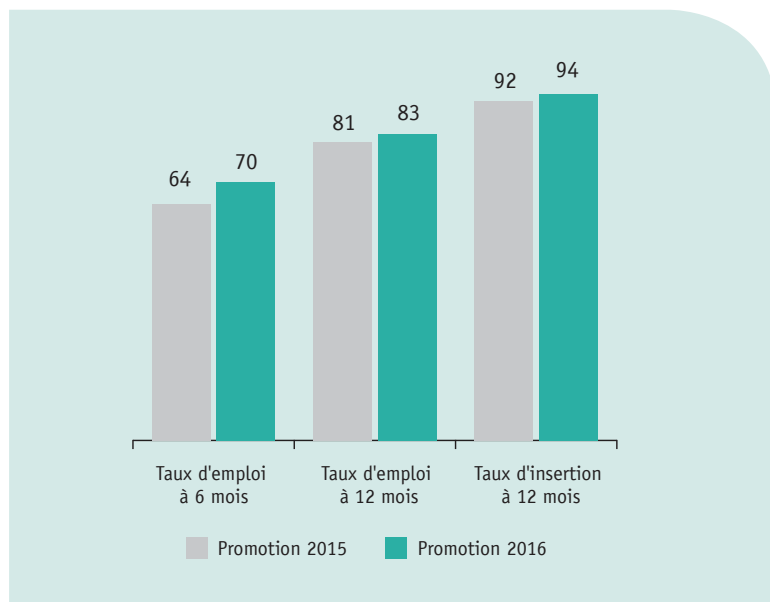
83 % des jeunes diplômé·e·s de niveau Bac +5 et plus sont en emploi 12 mois après l'obtention de leur diplôme, et 94 % ont déjà occupé un premier emploi : ces niveaux sont en légère progression par rapport à la précédente promotion. De plus, leurs conditions d'emploi s'améliorent : en particulier, 62 % des jeunes diplômé·e·s en emploi 12 mois après leur diplôme bénéficient d'un CDI, contre 55 % il y a 1 an.

Les diplômé·e·s de niveau Bac +3/4, quant à eux, s'insèrent également à un bon niveau, mais leurs conditions d'emploi diffèrent sensiblement.



– LA SITUATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLÔMÉ·E·S DE NIVEAU BAC +5 ET PLUS –

– Figure 1 –
Taux d'insertion et d'emploi (en %)



Base : Ensemble des jeunes diplômé·e·s de niveau Bac +5 et plus
Source : Apec, 2018

PROGRESSION DES TAUX D'INSERTION ET D'EMPLOI

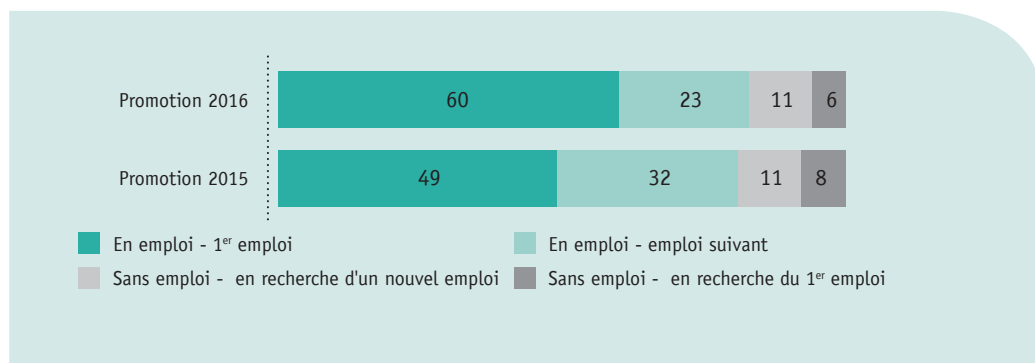
12 mois après l'obtention de leur diplôme, 94 % des jeunes diplômé·e·s de niveau Bac +5 et plus de la promotion 2016 ont déjà occupé un premier emploi (taux d'insertion), soit 2 points de plus que la promotion 2015.

La part de jeunes diplômé·e·s en emploi est également en hausse de 2 points. Aussi, le taux d'emploi 6 mois après l'obtention du diplôme augmente très nettement : +6 points par rapport à la précédente promotion (Figure 1). Les jeunes femmes sont un peu moins souvent en emploi (-3 points), à 6 mois comme à 12 mois.

6 diplômé·e·s sur 10 occupent toujours leur premier emploi

Parmi les jeunes en emploi 12 mois après leur diplôme, la proportion de celles et ceux qui occupent toujours leur premier emploi a fortement augmenté. Et, puisque le taux d'insertion a progressé, la part de jeunes diplômé·e·s en recherche de leur premier emploi a reculé (Figure 2).

– Figure 2 –
Situation professionnelle 12 mois après l'obtention du diplôme (en %)



Base : Ensemble des jeunes diplômé·e·s de niveau Bac +5 et plus
Source : Apec, 2018

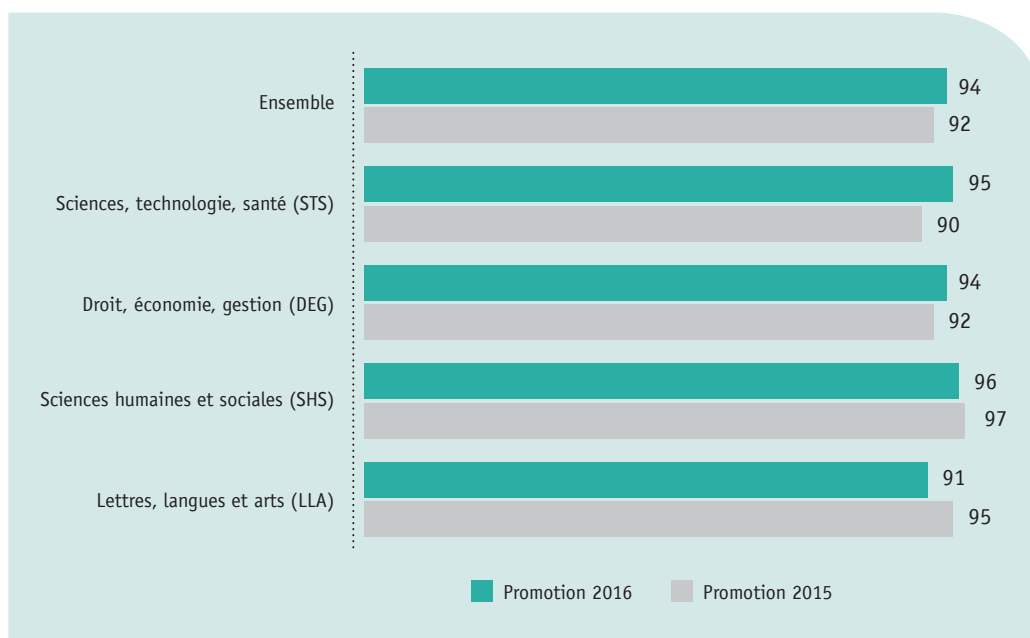
Des situations professionnelles variées selon la discipline de formation

Les jeunes diplômé·e·s en STS (sciences, technologie, santé) et SHS (sciences humaines et sociales) s'insèrent le mieux sur le marché de l'emploi, mais si ce taux d'insertion progresse en STS (+5 points), il stagne en SHS. L'insertion des jeunes diplômé·e·s de DEG (droit, économie, gestion) est à l'image de celle

de l'ensemble et progresse de 2 points entre les promotions 2015 et 2016. Enfin, les jeunes diplômé·e·s en LLA (lettres, langues, arts), dont la promotion 2015 était bien insérée sur le marché de l'emploi, voient leur situation se dégrader légèrement, avec un taux d'insertion en baisse de 4 points, le plus bas parmi l'ensemble des disciplines. Il reste toutefois à un niveau très élevé (91 %) (Figure 3).

– Figure 3 –

Évolution du taux d'insertion (part de jeunes diplômé·e·s ayant déjà occupé un 1^{er} emploi) selon les disciplines de formation (en %)



Base : Ensemble des jeunes diplômé·e·s de niveau Bac +5 et plus
Source : Apec, 2018

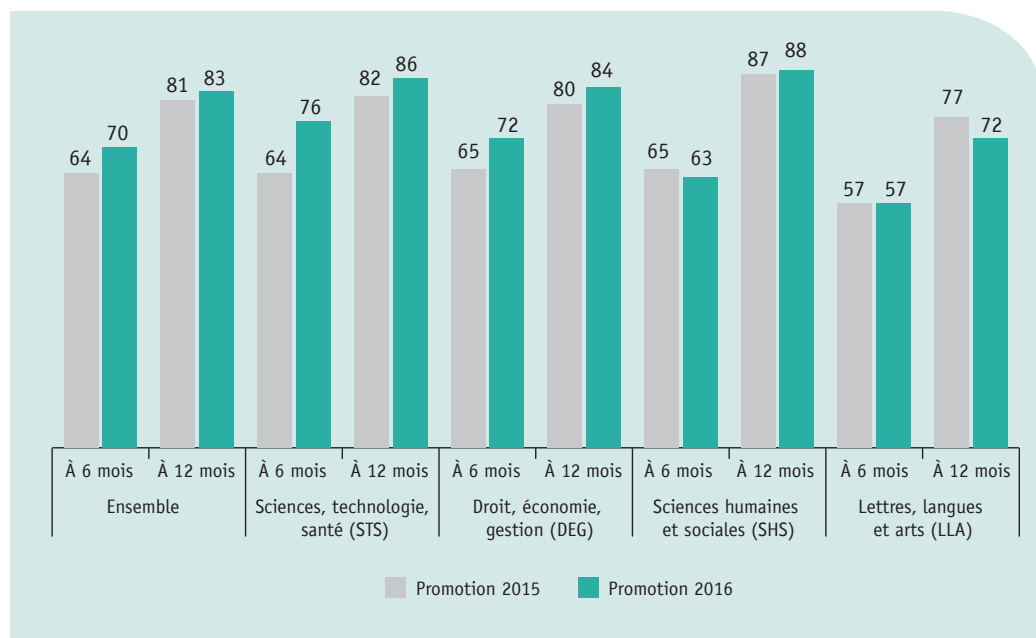
La comparaison des taux d'emploi à 6 et 12 mois entre les promotions 2015 et 2016 fait apparaître une situation contrastée selon les disciplines (**Figure 4**).

En STS et en DEG, c'est une amélioration qui se manifeste. Elle est plus particulièrement sensible sur le

taux d'emploi à 6 mois en STS, qui progresse de 12 points (+7 points en DEG).

Dans les autres disciplines, la situation de la promotion 2016 par rapport à la précédente est en stagnation, voire en recul. En LLA spécifiquement, la part de diplômé-e-s en emploi 12 mois après leur diplôme connaît une baisse de 5 points.

– Figure 4 –
Évolution des taux d'emploi à 6 et 12 mois selon la discipline de formation (en %)



Base : Ensemble des jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus
Source : Apec, 2018

UNE NETTE AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'EMPLOI

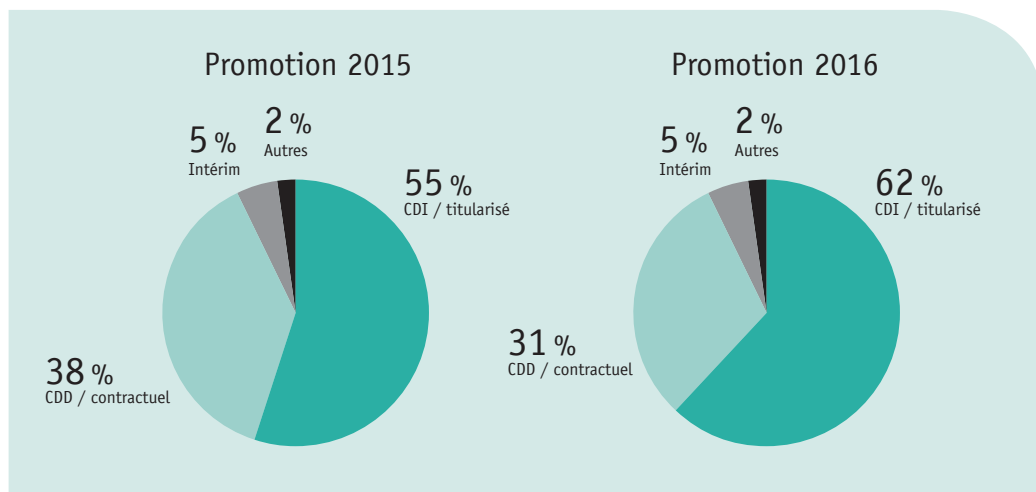
Les jeunes diplômé-e-s de la promotion 2016 de niveau Bac +5 et plus sont plus souvent à leur compte (indépendant-e-s, autoentrepreneur-e-s) que celles et ceux de la promotion 2015 (7 % contre 3 %). Parmi les salarié-e-s, la part de jeunes diplômé-e-s en CDD recule au profit du CDI, qui augmente de 7 points. 6 jeunes diplômé-e-s sur 10 en emploi 12 mois

après leur diplôme bénéficient d'un CDI (**Figure 5**). Notons que les jeunes hommes bénéficient plus souvent d'un CDI (67 %, contre 58 % des femmes).

Davantage de diplômé-e-s en poste bénéficient du statut de cadre. La part de jeunes cadres augmente de 6 points entre la promotion 2015 et celle de 2016. Ainsi, près de 6 jeunes diplômé-e-s sur 10 Bac +5 et plus en emploi ont obtenu le statut de cadre (**Figure 6**). Ce statut est plus souvent obtenu par les hommes (68 %, contre 52 % des femmes).

– Figure 5 –

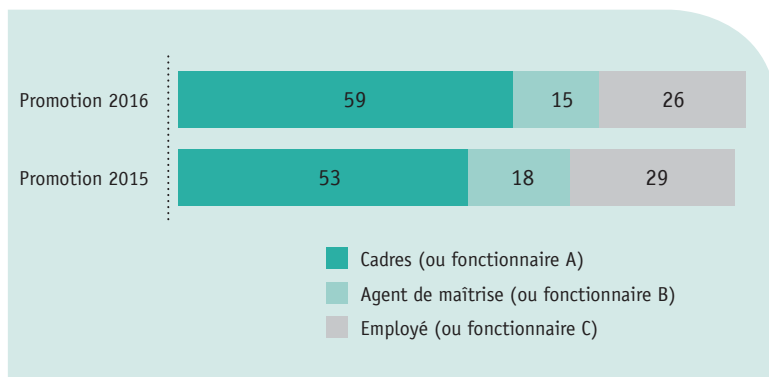
Contrat de travail des jeunes diplômé-e-s en emploi (en %)



Base : Jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus, en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme
Source : Apec, 2018

– Figure 6 –

Statut professionnel des jeunes diplômé-e-s en emploi (en %)



Base : Jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus, en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme
Source : Apec, 2018

L'amélioration de ces conditions d'emploi va de pair avec une augmentation de la rémunération, le salaire annuel brut médian passant de 28 000 € pour la promotion 2015 à 30 000 € pour la promotion 2016.

Le commercial-marketing et la gestion-finance restent les principales fonctions recrutant des jeunes diplômé-e-s

Les jeunes diplômé-e-s de la promotion 2016 occupent des fonctions similaires à celles de la promotion 2015. Toutefois, on les retrouve un peu moins souvent dans les fonctions commercial-marketing – qui reste tout de même la première fonction qui les recrute –, ressources humaines-enseignement et production industrielle-travaux-chantiers, et davantage dans les fonctions informatique et santé-social-culture (Tableau 1).

8 jeunes diplômé-e-s sur 10 sont recruté-e-s dans le secteur privé

Comme dans la promotion précédente, 55 % des jeunes diplômé-e-s de la promotion 2016 en emploi travaillent dans une entreprise de 250 salarié-e-s et plus. Il s'agit plus souvent d'une entreprise du secteur privé : 18 % seulement ont été recruté-e-s dans le secteur public, contre un quart parmi la précédente promotion (Figure 7).

Les jeunes diplômé-e-s travaillent majoritairement dans le secteur des services ; près d'un quart travaillent dans l'industrie (Figure 8). Le poids relatif des différents secteurs d'activité ne change que très peu par rapport à la précédente promotion.

– Tableau 1 –

Fonction occupée par les jeunes diplômé-e-s en emploi (en %)

	Promotion 2015	Promotion 2016
Commercial, marketing	20	18
Gestion, finance, administration	17	18
Études, recherche, développement	13	13
Services techniques*	11	11
Informatique	8	11
Ressources humaines, enseignement	14	10
Communication, création	7	8
Santé, social, culture	4	7
Production industrielle, travaux, chantiers	5	3
Direction d'entreprise	1	1
Total	100	100

* Achats, qualité, maintenance, logistique...

Base : Jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus, en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme

Source : Apec, 2018

– Figure 7 –

Secteur juridique de l'entreprise (en %)



Base : Jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus, en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme

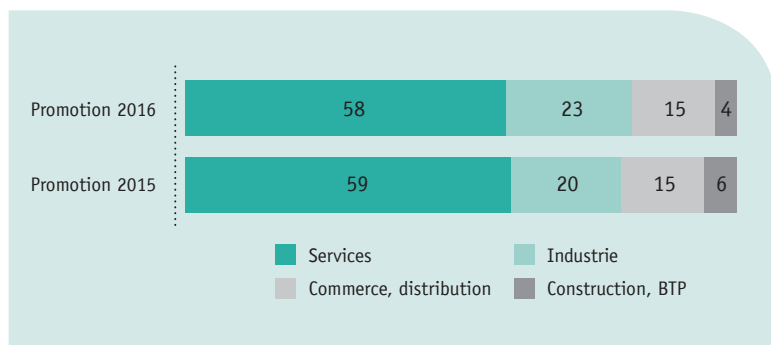
Source : Apec, 2018

Un emploi correspondant aux attentes des trois quarts des jeunes diplômé-e-s

Pour les trois quarts des jeunes diplômé-e-s en emploi, le poste occupé est en adéquation avec leur qualification et leurs aspirations personnelles. Et cet emploi correspond à la discipline étudiée dans 8 cas sur 10. Cette adéquation de l'emploi occupé avec les études

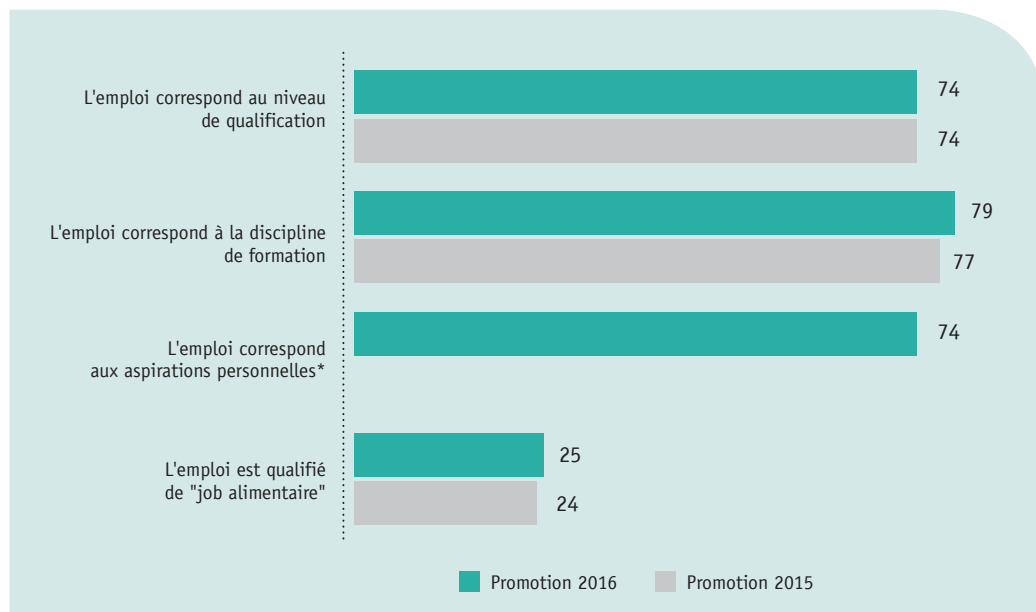
et le projet personnel est stable par rapport à la précédente promotion, la correspondance avec la discipline de formation est en légère hausse de 2 points (**Figure 9**). Un quart considère tout de même leur emploi comme un « job alimentaire », occupé en attendant de trouver un poste qui corresponde davantage à leur diplôme et à leurs aspirations.

– Figure 8 –
Secteur d'activité de l'entreprise (en %)



Base : Jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus, en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme
Source : Apec, 2018

– Figure 9 –
Adéquation de l'emploi avec la qualification, la formation et les aspirations (en %)



* Question non posée lors de l'enquête de 2017 auprès de la promotion 2015.
Base : Jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus, en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme
Source : Apec, 2018

De même, la satisfaction exprimée par les jeunes diplômé-e-s en emploi concernant différents aspects de leur poste est très stable d'une promotion à l'autre. La relation avec le supérieur hiérarchique et le niveau d'autonomie restent les éléments les plus satisfaisants de cet emploi, tandis que le niveau de satisfaction concernant les perspectives d'évolution dans l'entreprise demeure en retrait (**Tableau 2**).

– **Tableau 2** –

Satisfaction par rapport aux différents aspects de l'emploi occupé (moyenne sur note de 1 à 10)

	Promotion 2015	Promotion 2016
Les relations avec les collègues	8,1	8,0
Le niveau d'autonomie	7,9	7,8
L'ambiance de travail	7,5	7,5
La relation avec le supérieur hiérarchique	7,4	7,5
La localisation géographique de l'entreprise	7,4	7,3
L'intérêt des missions	7,1	7,1
L'équilibre entre vie privée et vie professionnelle	7,0	6,9
La politique et l'orientation de l'entreprise	*	6,4
La rémunération	6,0	6,0
Les perspectives d'évolution dans l'entreprise	5,5	5,6
Satisfaction globale par rapport à l'emploi	7,0	7,0

* Question non posée lors de l'enquête de 2017 auprès de la promotion 2015.
Base : Jeunes diplômé-e-s de niveau Bac+5 et plus, en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme
Source : Apec, 2018

–

LA PROMOTION 2016 S'ACCORDE UN PEU PLUS DE TEMPS POUR TROUVER L'EMPLOI CORRESPONDANT À SES ATTENTES

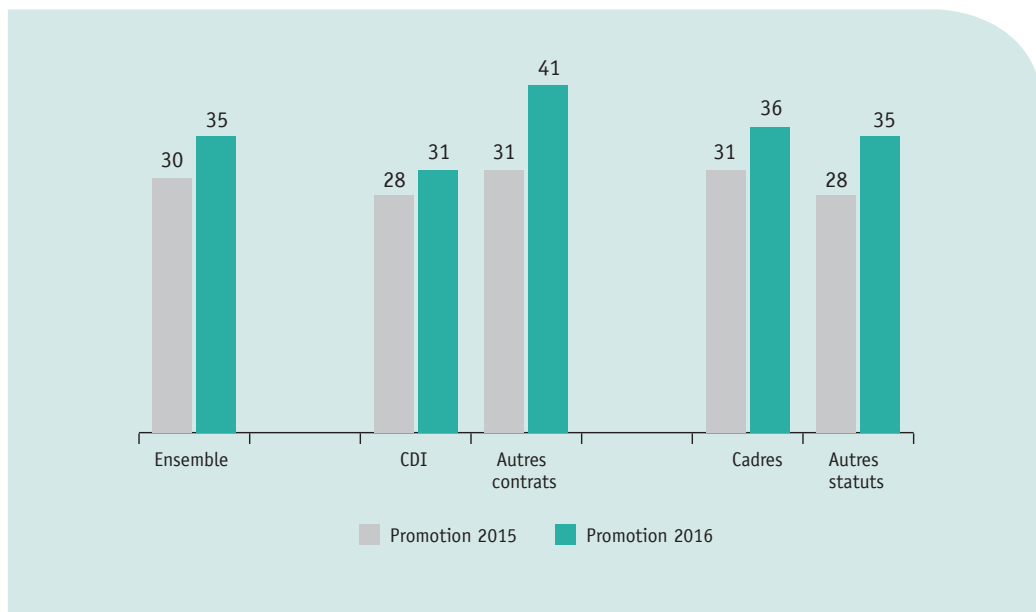
–

Les jeunes diplômé-e-s en emploi de la promotion 2016 ont mis pratiquement le même temps à décrocher leur poste que la promotion 2015 : 2,6 mois en moyenne contre 2,5 mois. Mais 35 % ont mis plus de 2 mois à trouver un emploi : la part de ces recherches plus longues est en augmentation de 5 points par rapport à la promotion 2015.

C'est surtout dans le cas des postes associés à une moindre qualité d'emploi que la durée de recherche semble se rallonger. Ainsi, les recherches longues de plus de 2 mois sont surtout plus nombreuses dans le cas des contrats temporaires : 41 % pour la promotion 2016, soit +10 points par rapport à la précédente. De même, elle se rallonge davantage pour les postes non cadres : 35 %, soit +7 points (**Figure 10**).

– Figure 10–

Part de jeunes diplômé-e-s en poste ayant mis plus de 2 mois pour trouver leur emploi, selon le statut et selon le type de contrat (en %)



Base : Jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus, en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme
Source : Apec, 2018

Les offres d'emploi demeurent le premier canal d'obtention d'un poste

Près de 3 jeunes diplômé-e-s sur 10 ont obtenu leur emploi en répondant à une offre, soit légèrement moins que dans la précédente promotion. La plupart ont trouvé cette offre d'emploi sur un site internet (autre que celui de l'entreprise, de l'Apec ou un réseau social), dans un organisme pour l'emploi ou sur le site apec.fr.

L'envoi d'une candidature spontanée arrive en deuxième position. Cette candidature a souvent été

transmise par e-mail, mais les jeunes diplômé-e-s de 2016 sont plus nombreux-ses que ceux de 2015 à avoir eu recours à un formulaire de contact sur le site internet de l'entreprise.

Le dépôt de CV et le réseau de relations ont moins porté leurs fruits pour la promotion 2016 que pour la promotion 2015. En revanche, les jeunes diplômé-e-s ont davantage obtenu leur emploi suite à un stage, un contrat d'alternance ou après avoir été contactés par un cabinet de recrutement (Figure 11).

– Figure 11 –
Moyen ayant permis d'obtenir l'emploi (en %)

	Promotion 2015	Promotion 2016
Offre d'emploi	32	29
Candidature spontanée	14	14
Dépôt de CV sur Internet	15	13
Réseau de relations, cooptation	15	12
À la suite d'un stage	8	11
Cabinet de recrutement	5	7
À la suite d'un contrat en alternance	3	5
Réseaux sociaux sur Internet	3	3
Prise de contact directe sur un salon, un forum	2	2
Concours	2	2
Création de sa propre entreprise	1	2
Total	100	100

Base : Jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus, en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme
Source : Apec, 2018

Prise de connaissance de l'offre d'emploi (en %)

	Promotion 2015	Promotion 2016
Sur un autre site Internet	33	43
Dans un organisme pour l'emploi (Pôle emploi, mission locale...)	17	18
Sur le site Internet de l'Apec	11	15
Sur le site Internet de l'entreprise	19	11
Sur un réseau social professionnel en ligne	8	6
Réseau de relations	8	4
Autre	4	3
Total	100	100

Base : Jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus, en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme ayant obtenu leur emploi en répondant à une offre
Source : Apec, 2018

Mode de transmission de la candidature spontanée (en %)

	Ensemble	Ensemble
Par e-mail	51	48
Par un formulaire de contact sur le site de l'entreprise	12	24
En main propre	16	13
Réseau de relations	1	8
Par courrier papier	15	5
Par le biais d'un réseau social professionnel en ligne	5	2
Total	100	100

Base : Jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus, en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme ayant obtenu leur emploi en envoyant une candidature spontanée
Source : Apec, 2018

La moitié des jeunes diplômé-e-s déclarent que l'adéquation avec leur projet professionnel est un critère de choix de l'emploi occupé, au même titre que l'intérêt du travail. Le lieu géographique est un critère un

peu moins important parmi la promotion 2016, comparativement à la promotion 2015, tandis que le montant du salaire proposé l'est davantage (**Tableau 3**).

–Tableau 3–
Principaux critères de choix de l'emploi occupé (en %)

	En premier		Au total*	
	Promotion 2015	Promotion 2016	Promotion 2015	Promotion 2016
Adéquation avec le projet professionnel	33	35	52	52
Intérêt du travail	29	28	48	50
Lieu géographique	12	10	30	25
Montant du salaire proposé	4	5	14	17
Notoriété de l'entreprise	6	7	15	16
Perspectives de croissance de l'entreprise	5	4	12	13
Pas eu de choix	8	8	10	9
Politique globale de gestion des RH dans l'entreprise	1	2	3	6
Autre	2	1	4	2
Total	100	100		

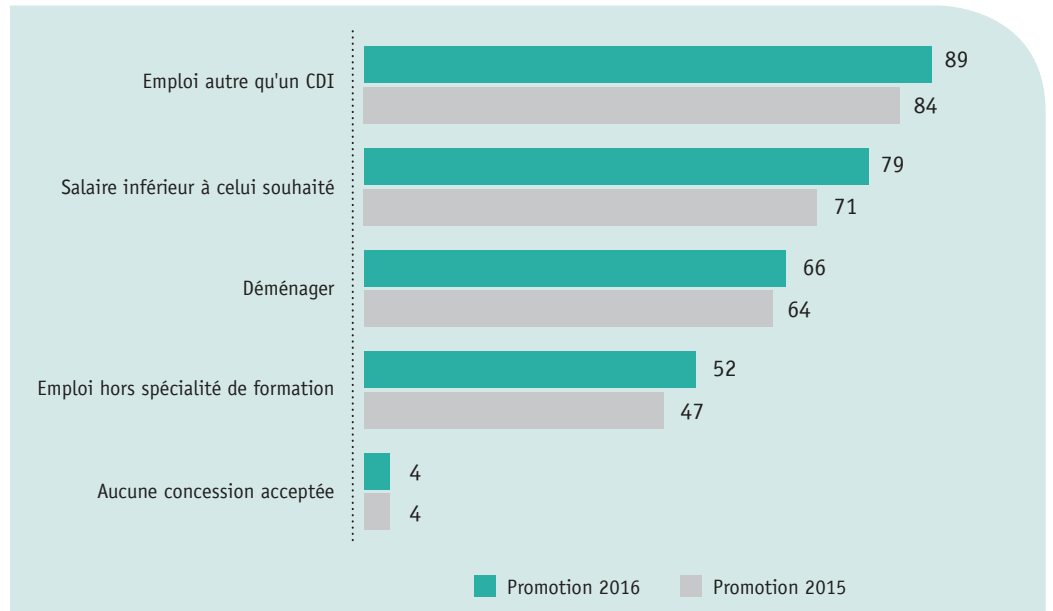
*Plusieurs réponses possibles, totaux supérieurs à 100 %
Base : Jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus, en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme
Source : Apec, 2018

LES JEUNES DIPLÔMÉ-E-S EN RECHERCHE D'EMPLOI SONT DAVANTAGE ENCLINS À FAIRE DES CONCESSIONS

Parmi les jeunes diplômé-e-s en recherche d'emploi 12 mois après la fin de leurs études, 82 % ont passé des entretiens de recrutement : en moyenne, 8 entretiens, dans 6 entreprises différentes. En comparaison avec la précédente promotion, les jeunes diplômé-e-s de la promotion 2016 ont passé moins d'entretiens, et dans moins d'entreprises.

Les jeunes diplômé-e-s de la promotion 2016 en recherche d'emploi acceptent davantage de faire des concessions que celles et ceux de la promotion précédente, notamment en ce qui concerne le salaire et l'adéquation avec leur spécialité de formation. La concession la plus facilement admise reste le contrat autre qu'un CDI (**Figure 12**).

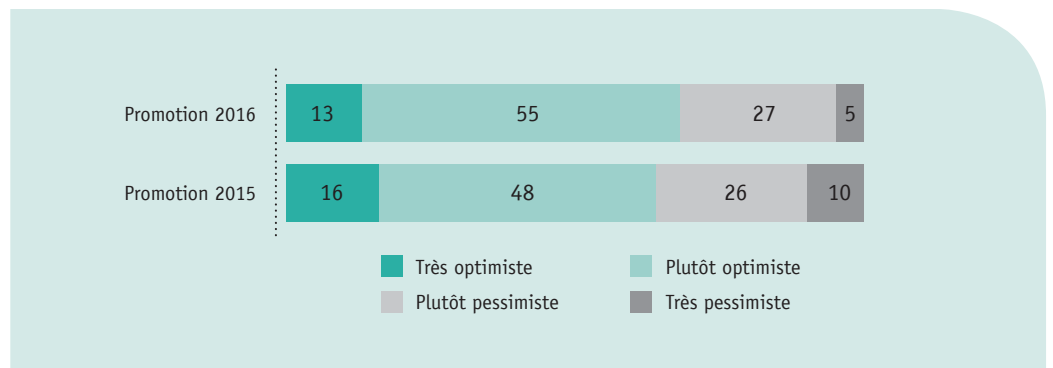
- Figure 12 -
Évolution des concessions acceptées pour obtenir un emploi (en %)



Base : Jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus, en recherche d'emploi 12 mois après l'obtention du diplôme
 Source : Apec, 2018

Concernant leur recherche d'emploi, les jeunes diplômé-e-s de la promotion 2016 voient leur niveau d'optimisme progresser : 68 % contre 64 % pour la promotion 2015 (Figure 14).

- Figure 13 -
Optimisme quant à la recherche d'emploi (en %)



Base : Jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus, en recherche d'emploi 12 mois après l'obtention du diplôme
 Source : Apec, 2018

—
**PERCEPTIONS DES CONTRATS À DURÉE
 INDÉTERMINÉE ET DES CONTRATS
 PRÉCAIRES**
 —

Deux questions ouvertes à réponse libre ont été posées à chaque répondant-e à l'enquête : « Pourriez-vous qualifier, en trois mots, ce que représente le CDI pour vous ? » et « Pourriez-vous qualifier, en trois mots, ce que représentent pour vous les contrats temporaires, comme le CDD ou l'intérim ? ».

Les réponses les plus fréquemment données par l'ensemble des jeunes diplômé-e-s interrogé-e-s (Bac +3/4 et Bac +5 et plus) sont visualisées sous la forme de nuages de mots.

Concernant le CDI (**Figure 14**), les termes les plus fréquents illustrent la sécurité et la stabilité apportées par un tel type de contrat, mais aussi les avantages qu'il offre. Ceux-ci portent sur le domaine professionnel : *évolution, perspectives, salaire, expérience* ; mais aussi sur la vie extraprofessionnelle que cette stabilité permet d'entamer : projet, crédit, logement.

On note aussi, de façon mineure, des termes exprimant le côté négatif (perte de liberté) de l'*engagement* représenté par le CDI : *contrainte, prison...*

—Figure 14—
 Visualisation du vocabulaire des évocations autour du CDI



Base : Ensemble des jeunes diplômé-e-s de la promotion 2016
 Source : Apec, 2018

Concernant les contrats temporaires comme le CDD, les résultats sont logiquement symétriques (**Figure 15**). La *précarité*, l'*instabilité*, l'*insécurité*, le caractère *temporaire* tiennent la première place parmi les évocations. Viennent ensuite les termes relatifs à l'insertion (*début*, *tremplin*, *découverte...*) et

au caractère de *dépannage* et d'*opportunité* éventuelle de ces contrats flexibles, qui s'avèrent *pratiques* dans les situations difficiles où l'*argent* manque. Les évocations autour de l'aspect financier sont d'ailleurs assez présentes : *prime*, *salaire*, *rémunéré*.

–Figure 15–
Visualisation du vocabulaire des évocations autour des contrats temporaires



Base : Ensemble des jeunes diplômés de la promotion 2016
Source : Apec, 2018

–LES SPÉCIFICITÉS DES DIPLÔMÉ·E·S DE NIVEAU BAC +3/4–

Des jeunes diplômé·e·s de niveau Bac +3 ou Bac +4 ont également été interrogé·e·s dans le cadre de cette étude. Parmi cet échantillon, 8 répondant·e·s sur 10 sont des diplômé·e·s de niveau Bac +3 ; près de 4 sur 10 sont titulaires d'une licence professionnelle, et un tiers d'une licence générale. Quant aux diplômé·e·s de niveau Bac +4, il s'agit majoritairement de sortants de l'enseignement supérieur après un master 1.

– UNE INSERTION DES BAC +3/4 SIMILAIRE À CELLE DES BAC +5 ET PLUS –

avec la précédente promotion, les jeunes diplômé·e·s de niveau Bac +3/4 sont plus souvent dans leur premier emploi, mais moins qu'au niveau Bac +5 et plus.

8 jeunes diplômé·e·s sur 10 de niveau Bac +3/4 sont en emploi 12 mois après la fin de leurs études. Cette part est stable, et semblable à celle des jeunes diplômé·e·s de niveau Bac +5 et plus. En comparaison

La part de jeunes diplômé·e·s de niveau Bac +3/4 recherchant leur premier emploi n'a pas baissé, contrairement à celle des plus diplômé·e·s (**Tableau 4**).

–Tableau 4–

Situation professionnelle à 12 mois, selon le niveau de diplôme (en %)

	Bac +3/4		Bac +5 et plus	
	Promotion 2015	Promotion 2016	Promotion 2015	Promotion 2016
EN EMPLOI, dont :	83	82	81	83
Dans leur 1 ^{er} emploi	45	52	49	60
Dans un emploi suivant	38	30	32	23
EN RECHERCHE D'EMPLOI, dont :	17	18	19	17
Recherchant leur 1 ^{er} emploi	8	9	8	6
Recherchant un nouvel emploi	9	9	11	11
Total	100	100	100	100

Base : Ensemble des jeunes diplômé·e·s des promotions 2015 et 2016
Source : Apec, 2018

En SHS, les Bac +3/4 occupent beaucoup moins souvent un emploi 12 mois après la fin des études que les Bac +5 et plus. C'est l'inverse en LLA.

Les taux d'emploi des jeunes diplômé·e·s de niveau Bac +3/4 reculent légèrement pour les diplômé·e·s en STS et SHS entre les promotions 2015 et 2016, mais progressent légèrement en DEG (**Tableau 5**).

- Tableau 5 -

Taux d'emploi à 12 mois par discipline de formation, selon le niveau de diplôme (en %)

	Bac +3/4		Bac +5 et plus	
	Promotion 2015	Promotion 2016	Promotion 2015	Promotion 2016
Sciences, technologie, santé (STS)	87	85	82	86
Droit, économie, gestion (DEG)	83	85	80	84
Sciences humaines et sociales (SHS)	75	72	87	88
Lettres, langues, arts (LLA)	76	76	77	72
Ensemble	83	82	81	83

Base : Ensemble des jeunes diplômé.e.s
Source : Apec, 2018

DES CONDITIONS D'EMPLOI MOINS FAVORABLES QUE POUR LES JEUNES DIPLÔMÉ.E-S BAC +5 ET PLUS

La moitié sont en CDI

La part de jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +3/4 en CDI augmente de 4 points en 1 an mais demeure

significativement en dessous du niveau des Bac +5 et plus (Figure 16).

La part de jeunes diplômé.e.s de niveau Bac +3/4 bénéficiant du statut de cadre est également bien en dessous de celle des Bac +5 et plus : 1 sur 10 seulement est cadre, contre 6 sur 10.

- Figure 16 -

Conditions d'emploi selon le niveau de diplôme (en %)



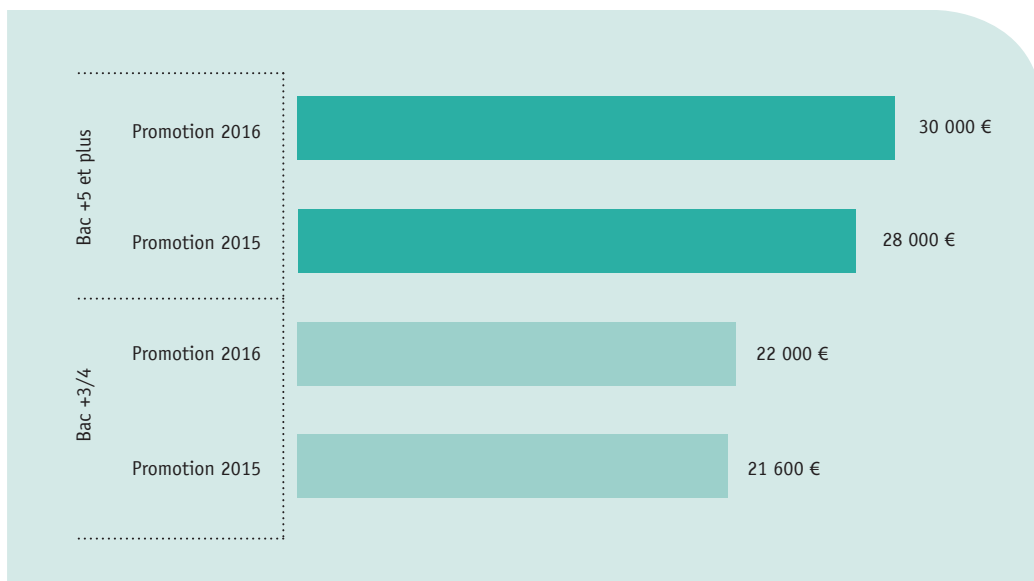
Base : Jeunes diplômé.e.s des promotions 2015 et 2016, en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme
Source : Apec, 2018

Une rémunération moins élevée

Les jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +3/4 perçoivent une rémunération plus faible que ceux ou celles de niveau Bac +5 et plus. La rémunération médiane des jeunes diplômé-e-s en emploi progresse

entre les promotions 2015 et 2016, parmi les Bac +3/4 comme parmi les Bac +5 et plus. Toutefois, cette augmentation est moindre pour les jeunes les moins diplômé-e-s par rapport à celle que connaissent les Bac +5 et plus (**Figure 17**).

– Figure 17 –
Rémunération brute annuelle médiane, selon le niveau de diplôme (en €)



Base : Jeunes diplômé-e-s, en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme
Source : Apec, 2018

Un emploi qui correspond moins aux attentes des diplômé-e-s de Bac +3/4

3 diplômé-e-s de niveau Bac +3/4 sur 10 considèrent leur emploi comme un « job alimentaire ». Cette part est légèrement inférieure à celle observée l'an dernier. Elle demeure cependant au-dessus de celle constatée parmi les diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus. De la même façon, au niveau Bac +3/4, l'emploi correspond moins souvent au niveau de qualification, à la discipline de formation et aux aspirations personnelles que parmi les diplômé-e-s Bac +5 et plus (**Tableau 6**).

– Tableau 6 –
Qualité de l'emploi selon le niveau de diplôme (en %)

	Bac +3/4		Bac +5 et plus	
	Promotion 2015	Promotion 2016	Promotion 2015	Promotion 2016
L'emploi est qualifié de « job alimentaire »	33	28	24	25
L'emploi correspond au niveau de qualification	68	67	74	74
L'emploi correspond à la discipline de formation	75	76	77	79
L'emploi correspond aux aspirations personnelles	*	71	*	74

* Question non posée lors de l'enquête de 2017 auprès de la promotion 2015.
Base : Jeunes diplômé-e-s, en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme
Source : Apec, 2018

—MÉTHODOLOGIE—

En 2017, l'Apec s'est dotée d'une nouvelle étude barométrique visant à suivre la situation professionnelle des jeunes diplômé-e-s de l'enseignement supérieur 12 mois exactement après l'obtention de leur diplôme. Il s'agit donc ici de la deuxième édition du *Baromètre Apec jeunes diplômé-e-s*.

Ce deuxième baromètre Apec repose sur l'interrogation de 505 jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +3 ou Bac +4, et de 1 060 jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 ou plus, âgé-e-s de 20 à 30 ans au moment de l'enquête, ayant obtenu leur diplôme en 2016 et résidant en France métropolitaine.

Seul-e-s les diplômé-e-s ayant terminé leurs études supérieures et étant soit en emploi, soit en recherche d'emploi 12 mois après l'obtention de leur diplôme, étaient éligibles pour l'interrogation. Ceux ou celles qui à cette date n'avaient pas d'emploi et n'en recherchaient pas (reprise d'études, formation, thèse, ou pour toute autre raison) n'ont pas été inclus-es dans l'échantillon.

Les deux échantillons sont structurés selon des quotas par sexe, discipline de formation¹ et type d'établissement, et redressés sur ces mêmes critères, afin d'être représentatifs de la population de jeunes sortant de l'enseignement supérieur.

Le questionnaire porte sur la situation professionnelle des jeunes diplômé-e-s telle qu'elle était, exac-

tement 6 et 12 mois après l'obtention de leur diplôme. Le terrain téléphonique a été mené entre le 22 janvier et le 20 février 2018 par l'institut GN Opérations, à partir de fichiers externes à l'Apec exclusivement.

Le regroupement des disciplines de formation reprend celui utilisé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le détail des regroupements est le suivant :

Sciences, technologie, santé (STS) : mathématiques, physique, chimie, biologie, sciences de la terre et de l'univers, ingénierie, spécialités industrielles, agronomie/alimentaire, environnement, qualité, informatique, électronique, architecture, génie civil, BTP, santé²...

Droit, économie, gestion (DEG) : droit, sciences économiques, commercial, marketing, gestion, comptabilité, finance, logistique, ressources humaines, administration...

Sciences humaines et sociales (SHS) : sociologie, psychologie, anthropologie, histoire, géographie, philosophie, sciences de l'éducation³...

Lettres, langues, arts (LLA) : littérature, sciences du langage, langues, langues étrangères appliquées, formations artistiques, journalisme, métiers de l'édition...

1. Toutes les disciplines sont représentées dans l'échantillon, sauf le doctorat en médecine et les masters en ESPE (École supérieure du professorat et de l'éducation) menant aux carrières d'enseignant dans l'Éducation nationale.

2. Sauf médecine et odontologie.

3. Sauf formations en ESPE menant aux carrières d'enseignant dans l'Éducation nationale.

– LES ÉTUDES DE L'EMPLOI CADRE DE L'APEC –

Observatoire du marché de l'emploi cadre, l'Apec analyse et anticipe les évolutions dans un programme annuel d'études et de veille : grandes enquêtes annuelles (recrutements, salaires, métiers et mobilité professionnelle des cadres, insertion professionnelle des jeunes diplômés...) et études spécifiques sur des thématiques clés auprès des jeunes diplômés, des cadres et des entreprises.

Toutes les études de l'Apec sont disponibles sur le site
www.cadres.apec.fr > rubrique **Observatoire de l'emploi**

© Apec, 2018

Cet ouvrage a été créé à l'initiative de l'Apec, Association pour l'emploi des cadres, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, et publié sous sa direction et en son nom. Il s'agit d'une œuvre collective, l'Apec en a la qualité d'auteur.

L'Apec a été créée en 1966 et est administrée par les partenaires sociaux (MEDEF, CPME, U2P, CFDT Cadres, CFE-CGC, FO-Cadres, CFTC Cadres, UGICT-CGT).

Toute reproduction totale ou partielle par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse et conjointe de l'Apec, est strictement interdite et constituerait une contrefaçon (article L122-4 et L335-2 du code de la Propriété intellectuelle).



www.apec.fr

ISSN 2606-4030
AVRIL 2018

L'étude a été réalisée par la direction données, études et analyses de l'Apec.

Pilotage de l'étude : Christophe Thill.

Analyse et rédaction : Célia Yvon.

Maquette : Daniel Le Henry.

Direction de l'étude : Maïmouna Fossorier,
Gaël Bouron.

Directeur données, études et analyses : Pierre Lamblin.

ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES
51 BOULEVARD BRUNE – 75689 PARIS CEDEX 14

POUR CONTACTER L'APEC

0 809 361 212 Service gratuit + prix appel

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H À 19H